

**PROJET EDUCATIF DE
TERRITOIRE (PEDT)
DE LA COMMUNE DE
SAINT-OUEN-DES-TOITS
2024/2027**



Préambule

Avec ce nouveau PEdT, la municipalité veut mettre l'accent sur son souhait d'accompagner le plus possible les parents des enfants de deux écoles pour leur faciliter la vie de tous les jours.

Cela a commencé par l'ouverture de l'ALSH pendant toutes les petites vacances et depuis 2023 de tout le mois de juillet en partenariat avec le Bourgneuf la Forêt. Devant le franc succès de cette décision, nous recommencerons en 2024.

Nos principaux axes pour ce PEdT seront :

- le **bilinguisme** : le plan « Accueil Langues » à l'ALSH s'articulera en lien avec l'école bilingue publique.
- la continuité des **actions sportives** : suite aux Jeux Olympiques, nous continuerons à encourager la pratique sportive en mettant en relation les associations sportives et l'ALSH.
- le renforcement des **actions artistiques et culturelles** : nous accorderons une place importante à la culture en partenariat avec la bibliothèque, les 3 Chênes et le pôle de Loiron du Conservatoire à Rayonnement Régional.

Toutes ces actions viendront compléter les compétences des enfants acquises dans leurs écoles respectives.

Pour l'ouverture à la citoyenneté des écoliers, le Conseil Municipal des Enfants sera reconduit.

Pour finir, la municipalité se réjouit d'une belle entente entre les différents acteurs éducatifs locaux et bien sûr l'aide précieuse de la CAF sans quoi rien ne serait possible.

Jeannine BRETON

*Elue adjointe chargé à l'enfance à la
jeunesse et la vie Scolaire*

SOMMAIRE

Etude statistique locale : Présentation de la population de Saint-Ouën-des-Toits

1. Données statistiques : la population
2. Données statistiques des ménages
3. Données statistiques de l'emploi et de l'activité économique
4. Données statistiques des partenaires éducatifs
5. Analyse et projections locales

Pilotage et mise en œuvre du PEDT pour l'année 2024-2027

- 1 . Consolider la continuité éducative
- 2 . Développer les offres de formation et favoriser l'accès au droit des jeunes
- 3 . Encourager l'engagement de la jeunesse
- 4 . Renforcer la place du sport sur le territoire communal
- 5 . Participer à l'accompagnement et au soutien de la vie associative
- 6 . Renforcer la place de la culture dans le quotidien des jeunes
- 7 . Promouvoir l'exploration des techniques et des sciences
- 8 . Le centre de loisirs, un lieu alternant repos, convivialité et continuité éducative
- 9 . Le bilinguisme au cœur des actions éducatives
- 10 . La parentalité, nouvel axe fort de la communauté éducative
- 11 . La place du handicap
- 12 . Le restaurant scolaire : au cœur des préoccupations
- 13 . La mise en œuvre du PEDT

Etude statistique locale : Présentation de la population de Saint-Ouën-des-Toits

1. Données statistiques : La population

Commune rurale de 1 820 habitants, Saint-Ouën-des-Toits se situe au nord-ouest de Laval à 12 kilomètres en Mayenne et s'étend sur une superficie de 2126 ha.

La commune de Saint-Ouën-des-Toits est l'une des 34 communes de la communauté d'agglomérations de Laval agglomération.

Évolution de la population et de la densité moyenne (hab/km²)

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2017	2021
Population	769	840	1 093	1 287	1 435	1 700	1 673	1 749	1820
Densité moyenne (hab/km²)	36,2	39,5	51,4	60,5	67,5	80,0	78,7	82,3	85.61

- (*) 1967 et 1974 pour les DOM
- Sources : Insee, RP2021 (géographie au 01/01/2023), RP2015 (géographie au 01/01/2017) et RP2010 (géographie au 01/01/2012).

A l'échelle de l'agglomération, la densité de population par Km² est de 166.7

2. Naissances et décès domiciliés

Malgré la période de Covid en 2021 qui a vu les courbes de natalité et de mortalité s'inverser, la population est globalement croissante entre 2008 et 2021 avec une augmentation de 7.05 %.

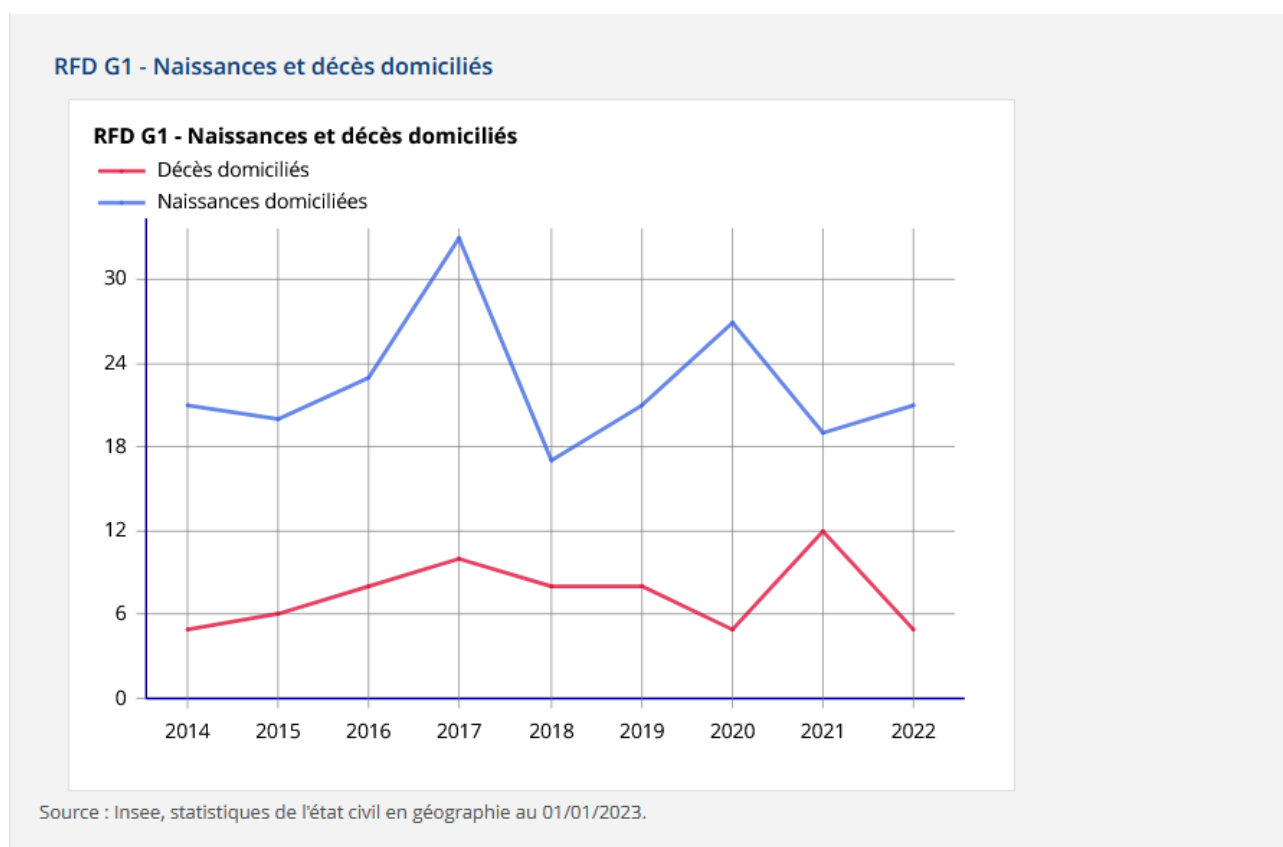
RFD G1 - Naissances et décès domiciliés

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Décès domiciliés	5	6	8	10	8	8	5	12	5
Naissances domiciliées	21	20	23	33	17	21	27	19	21

- Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2023.



Avec l'année 2015, l'année 2021 (année de la pandémie) sont les deux seules années pendant lesquelles les tendances natalité et mortalité s'inversent (régression de la natalité et progression de la mortalité)

3. Population par âge de 2009 à 2020

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	1 692	100	1 698	100	1 782	100
0 à 14 ans	416	24,6	408	24,1	384	21,6
15 à 29 ans	279	16,5	291	17,1	308	17,3
30 à 44 ans	381	22,5	332	19,5	376	21,1
45 à 59 ans	308	18,2	340	20	356	20
60 à 74 ans	213	12,6	217	12,8	250	14
75 ans ou plus	95	5,6	110	6,5	107	6

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

La tranche d'âge des 0-14 ans est en baisse constante entre 2009 et 2020

Variation annuelle de la population par périodes depuis 1968

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014	2014 à 2020
Variation annuelle moyenne de la population en %	1,3	3,8	2,1	1,2	1,7	0,1	0,8
Taux de natalité (‰)	17	20,8	15,4	13,4	17,5	13,9	13
Taux de mortalité (‰)	12,2	7,1	5,4	3,6	5,2	4,5	4,3

- Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.
- Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales - État civil.

Notons que la variation de population municipale entre 2014 et 2020 s'élève à 0.8 % alors que celle de l'agglo s'élève à 0.3% entre 2013 et 2019 et qu'elle est de 0 % sur le département de la Mayenne.

Répartition de la population par sexe et âge en 2020

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	904	100	878	100
0 à 14 ans	198	21,9	186	21,2
15 à 29 ans	160	17,7	148	16,9
30 à 44 ans	190	21	186	21,2
45 à 59 ans	188	20,8	168	19,2
60 à 74 ans	121	13,4	129	14,7
75 à 89 ans	42	4,6	48	5,5
90 ans ou plus	5	0,5	12	1,4

- Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

4. Données statistiques : des ménages

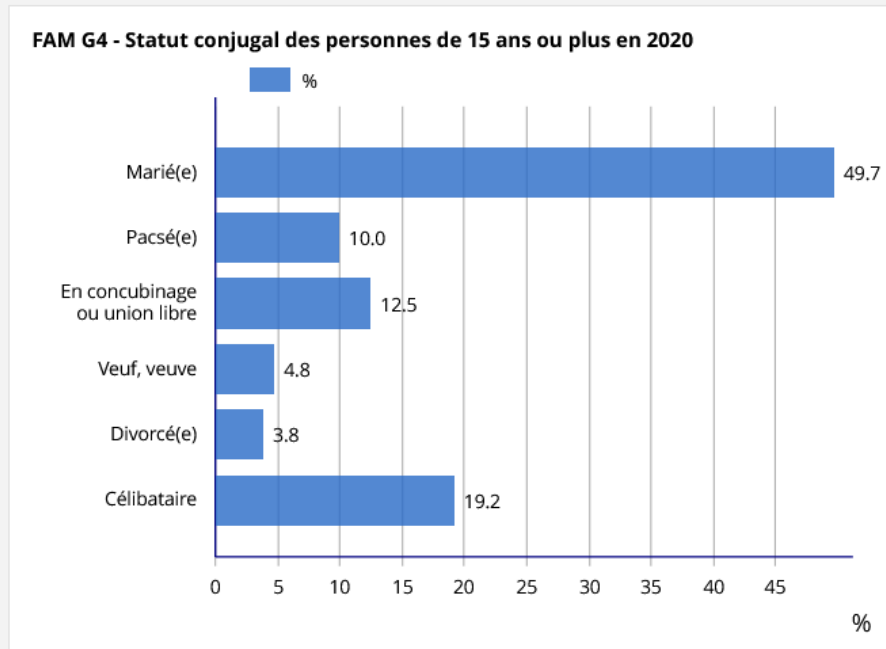
- Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Nombre moyen d'occupants par résidence principale	3,22	3,12	3,21	3,08	2,84	2,62	2,57	2,52

- (*) 1967 et 1974 pour les DOM
- Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique,
- Dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.
- Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments,

FAM G4 - Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2020



Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

5. Données statistiques de l'emploi et de l'activité

EMP T5 - Emploi et activité

EMP T5 - Emploi et activité

	2009	2014	2020
Nombre d'emplois dans la zone	274	292	312
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	802	804	873
Indicateur de concentration d'emploi	34,1	36,3	35,7
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	67,4	66,8	65,4

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	802	100	804	100	873	100
Travaillant :						
dans la commune de résidence	139	17,4	137	17	114	13,1
dans une commune autre que la commune de résidence	662	82,6	667	83	758	86,9

- Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

- Notons que le nombre de ménages fiscaux est de 698 en 2021 et que le revenu par unité de consommation s'élève à 23 580 €.
- Le taux de chômage chez les 15-64 en 2020 est de 4.6 %.

Les habitants de Saint-Ouën-des-Toits s'éloignent de leur lieu de vie pour travailler, cela a une incidence concernant les besoins de prise en charge de leurs enfants

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Ensemble	268	306	383	472	554	703	718	774
Résidences principales	239	265	341	417	506	646	660	706
Résidences secondaires et logements occasionnels	12	16	10	20	21	13	16	15
Logements vacants	17	25	32	35	27	43	42	52

- (*) 1967 et 1974 pour les DOM
- Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.
- Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

Le nombre de résidences principales est en constante augmentation. La commune a des projets immobiliers via la construction d'un nouveau lotissement : « Cooplogis » avec 40 parcelles qui vont permettre d'accueillir de nouvelles familles d'ici l'année 2024. Cette disponibilité immobilière locale est à mettre en perspective avec le contexte économique national et notamment la capacité des foyers à contracter un prêt bancaire.

6. Données statistiques : Des partenaires et autres membres du PEdT

6.1 Les écoles

a. Statistiques de l'école Henri CHANTREL

ECOLE HENRI CHANTREL					
Effectifs par année scolaire et par classe					

Année scolaire	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
TPS	6	0	0	6	3
PS	17	22	10	14	17
MS	15	17	22	10	13
GS	18	15	16	22	12
CP	15	18	15	17	20
CE1	21	17	18	17	17
CE2	20	24	18	18	18
CM1	20	18	19	18	18
CM2	19	21	17	19	17
TOTAL	151	152	135	141	135

L'école publique Henri CHANTREL dispose d'effectifs stables. La baisse du nombre d'élèves entre 2022/2023 et 2023/2024 fait suite à un nombre conséquent de CM2 partis en sixième non renouvelés par les maternelles. Cette tendance va revenir à la normale en 2024/2025.

b. Statistiques de l'école Ste Thérèse

ECOLE SAINTE THERESE
Effectifs par année scolaire et par classe

Année scolaire	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
TPS	6	7	10	8	7
PS	12	11	10	14	10
MS	8	11	11	12	14
GS	5	8	13	11	11
CP	20	6	8	12	10
CE1	13	17	7	10	10
CE2	6	15	16	6	10
CM1	12	4	19	18	6
CM2	10	12	4	18	16
TOTAL	92	91	98	109	94

L'école Sainte Thérèse dispose d'effectifs stables sur les quatre dernières années. Nous constatons un creux générationnel en 2023/2024 chez les CM1 qui mathématiquement se répercutera sur l'année 2024/2025. En fin d'année scolaire 2023/2024 il y aura un départ massif de CM2 remplacés par un faible nombre d'élèves.

B- Statistiques du tissu associatif local

Association	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Judo	35	30	38	60	72	66
Tennis de table	-	60	49	50	49	55
Mouv St Ouen	177	184	184	116	172	205
<i>(Dont enfants de SODT)</i>	70	92	71	54	68	54
Anim'Toits						19
FootBall		190	180	201	190	194
<i>Ecole de foot</i>		48	42	51	50	45
SOBG (Basket)		64	44	79	79	92

Evolution du nombre d'adhérents dans les associations locales

Politique sportive des associations

Le tissu associatif local se compose d'associations majoritairement sportives. Chacune d'entre elles a sa propre politique de développement

A. Judo : Notre objectif est de garder un socle minimum d'adhérents environ 65. Nous souhaitons avoir un professeur dans la durée, Aurélien va nous quitter après son apprentissage, nous souhaiterions ouvrir un 2eme créneau suite à l'agrandissement de notre salle.

B. Le tennis de table : Continuer de capter des jeunes par notre école d'entrainement. Les faire progresser et les intégrer dans les équipes de championnat jeunes, voire dans le championnat "Senior" et en compétitions individuelles.

Continuer également à développer l'initiation Ping envers les écoles et Centres de Loisirs des 2 communes. (Saint Ouën et Bourgneuf)

En lien avec les instances du TT (comité, ligue, fédération), organiser des manifestations pour faire connaître le Ping (ex Ping Virtual, dark ping...)

C. Basket : Le SOBG a réalisé des résultats sportifs très encourageants mais cependant en deçà de nos capacités au vu de problèmes d'effectifs dans certaines catégories. (les U15G se sont hissés jusqu'en quart de finale du challenge de la Mayenne).

Pour les années à venir, le club souhaite renforcer et mettre en place des portes ouvertes sur les deux communes (Saint-Ouën et le Genest) afin de faire découvrir et donner envie aux jeunes de venir pratiquer le basket. Une éventuelle

coopération territoriale à court-moyen terme afin de lancer des équipes jeunes région sur le territoire du pays de Loiron. Former les jeunes dans l'arbitrage et le coaching en les orientant vers les formations adéquates. Avoir des équipements sportifs de qualité.

D. Football : L'Hermine souhaite pérenniser les effectifs : 40 à 50 enfants en école de foot. Cet accueil se veut sécurisant. Il souhaite également transmettre les valeurs du sport et de la Fédération Française de Foot (FFF) à travers le Programme Educatif Fédéral « PEF » soyons « PRETS » (Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance, Solidarité) et aussi pour les enfants « Sois foot » et « Joue dans les règles ». L'accent sera mis sur la promotion du foot féminin sur toutes les tranches d'âges.

- Continuer à définir des objectifs avec l'équipe des dirigeants de l'Hermine Saint Ouënnaise.

- Continuer avec l'accueil de Saint Ouën :

- Faire le transport jusqu'au stade
- Faire la Journée Porte Ouverte en juin
- Partager du matériel si besoin
- Avoir un échange positif pour le bien-être des enfants.

E. Mouv Saint Ouën n'a pas de public cible pour les prochaines années mis à part de continuer à **promouvoir le sport dès l'âge de 2 ans.**

Pour la saison prochaine, nous arrêtons le cours de "gym" pour les 7-10 ans. Du fait de l'appellation "gym", les parents attendent plutôt les sports d'agrès que l'association ne possède pas. Les enfants âgés 7 à 10 ans pourront découvrir les autres sports proposés sur la commune et la danse par Mouv St Ouën.

Nous continuerons à proposer de la motricité pour les 2-3 ans et les 4-6 ans : parcours de motricité, chansons, jeux coopératifs... Ainsi que la danse dès 4 ans.

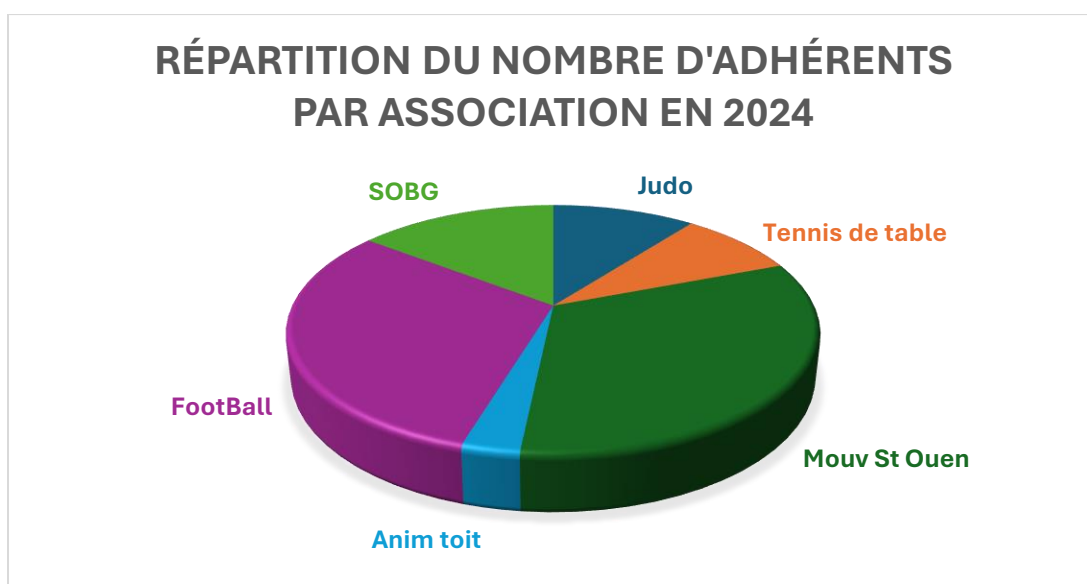
Carine est bilingue (espagnol), pourquoi pas donner quelques consignes aux enfants en espagnol (comptage, consignes simples), dans le but d'une continuité de découverte linguistique proposée aux maternelles de l'école publique.

Continuer le partenariat avec l'ALSH pour que les encadrants récupèrent les enfants.

Nous n'avons pas réussi cette année à trouver un temps de rencontre danse-MARPA. C'est aussi une volonté d'Anthony. Il évoquait aussi l'idée de participer à un événement de la commune pour présenter une ou deux danses (enfants ou ados). A réfléchir.

L'année prochaine, nous souhaitons proposer des journées (ou demi-journées) familles. Des activités bien-être pour les parents en même temps que des ateliers sport pour les enfants. Ce projet est en cours d'écriture avec les professeurs de la prochaine saison, et sous conditions d'avoir suffisamment de bénévoles.

F. Anim'Toits se charge de la mise en place d'animations sur la commune tout au long de l'année. Elle dispose d'une section Anim'Jeunes dédiée aux jeunes de 10-18 ans. L'objectif pour le secteur ados est d'inciter les jeunes à intégrer une association autre que sportive au profit des habitants de la commune.



C- Le centre de loisirs (ALSH)

Répartition des familles et des enfants par période d'inscription				
ACCUEIL DE LOISIRS				
MERCREDIS	Périodes		Famille	Enfant
	MERCREDIS 2022-2023		86	122
	MERCREDIS 2023-2024		83	116
	Total : MERCREDIS		104	153
	Total : ACCUEIL DE LOISIRS		104	153

Source : Abelium, Edité le 26/03/2024 (1)

(1) Nombre d'enfants différents sur les deux années scolaires

Répartition des familles et des enfants par période d'inscription

ACCUEIL PERISCOLAIRE		
PERISCOLAIRE		
Périodes	Famille	Enfant
ACCUEIL PERISCOLAIRE 2022-2023	140	199
ACCUEIL PERISCOLAIRE 2023-2024	126	175
Total : PERISCOLAIRE	155	227
Total : ACCUEIL PERISCOLAIRE	155	227

Source : Abelium, Edité le 26/03/2024 12:36

	Familles	Enfants
Vacances d'hiver 2023	54	76
Vacances d'hiver 2024	54	77
Vacances de printemps 2022	51	71
Vacances printemps 2023	60	89
Vacances automne 2022	55	82
Vacances automne 2023	65	91
Vacances Noël 2022	31	46
Vacances Noël 2023	29	42

Evolution des effectifs du centre de loisirs sur la périodes petites vacances (Source SEJ)

Les effectifs du centre de loisirs sont stables sur le périscolaire. Nous constatons que les baisses d'effectifs dans une école sont compensées par l'autre. L'ALSH connaît une baisse de sa fréquentation sur les mercredis entre 2022/2023 et 2023/2024.

Mouv Saint Ouën, le club de foot, ou le judo, ce sont 5 à 10 enfants qui partent avec les bénévoles ou les professeurs à chaque fois.

Les portes ouvertes fournissent également leur lot de nouveaux licenciés. A titre d'exemple, l'association Mouv Saint Ouën :

Pour les cours de Mouv'mat avec Carine : 3 enfants (4-6 ans)

Pour les cours d'Eveil à la danse avec Anthony : 3 enfants (4-6 ans)

Pour les cours de danse Modern'Jazz avec Anthony (jazz 1) : 4 enfants (7-11 ans)

Nombre d'enfants ayant participé aux portes ouvertes et ayant intégré l'association l'année suivante

Association	Nombre d'enfants faisant la navette (en moyenne)	Nombre d'enfants inscrits suite à la porte ouverte
Danse	4	3
Gym	5	3
Foot	8	NC
Judo	4	NC

D- Données statistiques du restaurant scolaire

Répartition des familles et des enfants par période d'inscription			
RESTAURANT SCOLAIRE			
RESTAURATION SCOLAIRE			
	Périodes	Famille	Enfant
	RESTAURANT SCOLAIRE 2022-2023	168	237
	RESTAURANT SCOLAIRE 2023-2024	153	219
	Total : RESTAURATION SCOLAIRE	181	265
Total :	RESTAURANT SCOLAIRE	181	265

Source : Abelium, Edité le 26/03/2024 12:42

Restaurant scolaire	Nombre de repas
Année 2022	27 381
Année 2023	30 174

Evolution du nombre repas pris entre 2022 et 2023 (Source SEJ)

E- Données statistiques de la médiathèque

USAGERS 0-14 ANS	2020	2021	2022	2023
Inscrits	96	92	115	185
Dont nouveaux inscrits	13	17	31	47
Emprunteurs actifs	96	92	115	139
Collectivités 10 classes + ALSH	11	11	11	11
FONDS JEUNESSE				
Livres	2815	2810	2860	2965
Acquisitions	159	180	214	193
Eliminations	3	288	160	-
En dépôt BDM*	1582	1319	1346	1615
Abonnements périodiques	6	6	6	5
PRETS				
Emprunteurs individuels	1712	5086	8068	8547
Collectivités	789	1624	2883	3406
Périodiques	101	377	450	678

* BDM : Bibliothèque Départementale de la Mayenne

6.5 Analyses statistiques et projections communales

1- Le dynamisme démographique de la commune

Les statistiques de la commune sont encourageantes au sujet de l'enfance et de la jeunesse.

Pour autant, la tendance nationale sur les effectifs des classes est à la baisse. En cause, le taux de fécondité français passé sous la barre de deux. Il était à 1,88 en 2018. De plus le confinement a accentué cette chute depuis un an.

« D'après les données de l'INSEE, le nombre d'enfants nés en janvier 2021 est de 13 % inférieur à celui de janvier 2020. Dans un contexte de baisse continue de la natalité depuis une dizaine d'années » - Gilles PISON, professeur au Muséum national d'histoire naturelle et chercheur associé à l'Institut national d'études démographiques (INED). [Le Monde 05 mars 2021](#)

A la lecture des tableaux de l'INSEE, à Saint-Ouën-des-Toits, les effectifs de maternelles vont baisser à la rentrée 2024/2025. De même, les statistiques de natalité pour 2022/2023 sont favorables, ainsi le nombre de maternelles devrait repartir à la hausse en 2025/2026. Couplé aux constructions de maisons neuves en cours, le nombre d'élèves devrait être globalement stable d'ici à 2027.

2- Des ménages moins grands mais plus nombreux

Nous constatons une baisse du nombre d'occupants par résidence principale (3.08 personnes en 1990 contre 2.52 personnes par résidence en 2020). Pour autant le nombre d'habitations augmente sensiblement passant de 703 en 2009 à 774 en 2020.

Attention, la part de foyers mono parentaux reste identique aux années passées. (19.2% en 2020)

3- Des foyers présents dans un bassin d'emploi dynamique

Le nombre d'actifs ayant un emploi augmente proportionnellement à la population. Sur cette même population d'actifs, 13.1 % travaillent sur la commune et 86% hors du territoire communal.

Les habitants qui travaillent à l'extérieur de la commune sont largement majoritaires. Cela implique qu'il y a une véritable nécessité en matière de structure d'accueil des enfants (Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) et centre de loisirs) pour permettre aux parents de se rendre à leur travail. Majoritairement les familles déclarent prendre leur voiture pour se rendre à leur travail. Le bassin de vie (Laval Agglo) étant à vingt

minutes en voiture, une ouverture des structures à 7 h le matin et une fermeture à 19h sont cohérentes.

De même la prise en charge des enfants sur le temps du midi est cohérente avec le rythme des familles.

4- Des partenaires éducatifs très liés

Nous constatons que le nombre d'enfants et de familles inscrits en accueil périscolaire (matin et soir) et le mercredi est en baisse sur les deux dernières périodes.

En revanche la tendance est à la hausse sur les périodes de petites vacances (Printemps et Automne) et stagnation sur les petites vacances (Noël et Hiver).

Les données des grandes vacances ne sont pas comparables du fait d'une ouverture élargie sur le temps et sur le nombre d'enfants (accueil du Bourgneuf la Forêt). Avec une capacité d'accueil de quatre-vingts enfants sur la période estivale, le centre de loisirs fonctionne très bien et de manière régulière. (sur les trois semaines)

Le restaurant scolaire connaît une baisse du nombre d'enfants inscrits mais une augmentation du nombre de repas pris. Il y a moins d'enfants mais ils mangent plus souvent au restaurant scolaire. Cela est peut-être dû à la mise en place des Aides Personnalisées (APC) instaurées à l'école sur le temps du midi depuis sept 2023.

Compte-tenu de la structure d'âge, il faut s'intéresser :

➤ **Au mode de garde avant la scolarisation**

Le mode de garde avant la scolarisation est insuffisant sur la commune.

➤ **A la prise en charge des enfants avant, pendant et après l'école**

Cette dernière est cohérente avec la structure familiale locale et les besoins des familles.

➤ **A la prise en charge des enfants pendant les vacances scolaires**

Les besoins des familles se portent majoritairement sur les vacances de printemps et d'été et d'automne, périodes pour lesquelles il y a une augmentation de la fréquentation. Cependant, les périodes de vacances de Noël et d'hiver sont des périodes stagnantes.

L'amplitude d'ouverture (7h – 19h) correspond aux besoins des familles.

➤ **Des besoins de garde en corrélation avec le lieu de travail**

Les parents travaillent majoritairement dans l'agglomération lavalloise. Il y a un réel besoin de garde le matin (dès 7h) et le soir (jusqu'à 19h.) en périscolaire.

Notons que la commune dispose également d'un partenariat avec la Micro-crèche de la Ritournelle au Bourgneuf.

Pilotage et mise en œuvre au niveau territorial pour l'année 2024-2027

Ce Projet Educatif de Territoire s'adresse à l'ensemble des acteurs éducatifs sur la commune de Saint-Ouën-des-Toits et ceux qui s'y raccrochent par partenariat.

L'objectif est de rapprocher les acteurs et de faciliter leurs articulations entre eux, tant sur les temps dédiés à la famille que sur le temps scolaire, associatif, péri- et extrascolaire, le tout sur un rythme scolaire à quatre jours où chacun doit trouver sa place au profit de l'enfant.

Depuis la fin de la pandémie, l'ensemble des acteurs se mobilise fortement pour limiter l'impact des effets négatifs liés à cet arrêt brutal de lien social (rupture avec l'enseignement classique, isolement, manque de pratique sportive et culturelle ...)

Le nouvel engagement triennal du PEdT doit favoriser un nouvel élan afin de faciliter le retour dans les associations, l'impulsion d'une nouvelle dynamique d'engagement et la reprise de toutes les formes de pratiques d'éducation populaire, socioculturelles et sportives, notamment chez les jeunes. Au regard des difficultés qu'ils rencontrent du fait de la crise sanitaire, une attention particulière doit être apportée à leur accompagnement vers l'autonomie.

Dans un contexte économique tendu (prix du pétrole et prêt immobilier) les familles se trouvent face à des problématiques financières dont la communauté doit tenir compte pour maintenir un niveau d'engagement à la hauteur des ambitions locales.

Sur cette période 2024-2027, les acteurs vont être touchés par la seconde réplique de la crise sanitaire : la baisse de natalité de 2021. Il conviendra que l'ensemble des partenaires, et notamment les institutions, maintiennent leur niveau d'engagement et poursuivent leur soutien aux acteurs.

En matière de jeunesse et d'engagement. La jeunesse éprouvée par la crise sanitaire nécessite un accompagnement de nos partenaires associatifs qu'il nous faut conforter après cette période difficile. La promotion de toutes les formes d'engagement constituera la priorité pour préparer un avenir serein et accompagner tout un secteur essentiel à la vie de notre collectivité.

Ainsi les jeunes « Passerelle » (10-13 ans) tout comme les ados (14-17 ans) seront sollicités pour se retrouver régulièrement dans le local qui leur est dédié. Ils y maintiendront leurs relations, en créeront d'autres. Ils participeront à la vie locale par la mise en place d'actions d'autofinancement de leurs projets.

Les structures associatives ainsi que la collectivité s'engagent à accueillir dans les meilleures conditions possibles les jeunes qui souhaitent s'investir. Elles s'appliqueront à apporter aux jeunes une expérience, un savoir être, un savoir-faire avec bienveillance. Ces actions citoyennes se feront soit dans le cadre d'un stage soit dans le cadre du Service National Universel (SNU).

Dans le champ du sport, le soutien aux pratiquants et acteurs du sport doit guider notre action au quotidien. La rentrée 2024/2025 constitue un point final aux engagements pris dans le domaine du sport suite aux JO de Paris 2024. Les années qui suivront seront l'occasion de bénéficier des investissements consentis et de faire vivre l'ensemble du mouvement sportif.

En application de la **loi confortant le respect des principes de la République**, les membres du PEdT poursuivront leur action et se mobiliseront autour des enjeux de laïcité, de prévention de la radicalisation et de lutte contre le séparatisme.

Les **enjeux climatiques et de préservation de la biodiversité**, pour lesquels une large part de la jeunesse et de l'enfance se mobilise, doivent aussi guider l'ensemble de nos décisions locales afin d'engager la transition écologique nécessaire.

1. Consolider la continuité des actions au sein de la communauté éducative locale.

Les membres du PEdT, dont le périmètre d'action est étendu aux missions relatives à l'enfance, à la jeunesse, à l'engagement civique et au sport, contribuent à l'émergence d'une offre éducative globale permettant de mieux articuler les temps scolaires, extrascolaires et périscolaires favorisant la construction et l'épanouissement de chaque enfant et de chaque jeune.

1.1 Développer une offre éducative périscolaire et extrascolaire de qualité dans un cadre sécurisé

L'équipe d'animation dispose désormais de multiples leviers d'action pour accompagner l'émergence d'alliances éducatives dans les territoires. Dans une logique d'amélioration de la qualité de l'accueil et de l'offre éducative proposées aux enfants et aux jeunes, elle s'appuiera sur l'ensemble des dispositifs associés tels que le Plan Mercredi, les Vacances Apprenantes, les Internats d'Excellence ou encore les Cités Educatives.

À ce titre, la Municipalité a la charge d'assurer la protection des jeunes au sein des accueils collectifs de mineurs organisés sous l'autorité des préfets durant les temps périscolaires et extrascolaires. Elle veillera notamment à faire remonter tout signalement et événement grave, à diligenter les enquêtes requises dans le cadre de leurs attributions en matière de police administrative. L'action s'inscrit dans une dynamique de sécurisation de toutes les formes de pratiques d'activités du champ enfance, jeunesse, engagement, culture et sports.

1.2 Développer la place du sport à l'école et l'articulation avec le sport en dehors du temps scolaire

Le contexte de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 a offert une opportunité unique de renforcer la place de l'activité physique et sportive dans les différents temps de la vie de l'enfant. Formulées dans le Plan Héritage 2024 : mieux faire ensemble, les mesures relatives au développement du sport dans les espaces et les temps éducatifs témoignent de cette volonté de rapprocher l'ensemble des acteurs dans le cadre d'une réelle **alliance éducative** en faveur d'un axe et deux disciplines :

- Les savoirs sportifs fondamentaux (**savoir nager et savoir rouler à vélo**)

La municipalité vise à participer à l'ensemble des actions pour **prévenir les noyades** et **favoriser la pratique des activités aquatiques en sécurité**. Les enfants de moins de 6 ans représentent un tiers des noyades. Il faut donc accentuer **le déploiement du programme d'aisance aquatique** dès 4 ans dans tous les temps de l'enfant (scolaires, périscolaires et extrascolaires).

Les classes bleues constituent la modalité privilégiée d'action pouvant donner lieu à un financement de l'Agence nationale du sport (ANS).

D'un point de vue local, la municipalité veillera à ce qu'il soit proposé des projets de qualité associant les cheffes d'établissements, les conseillers pédagogiques, les associations, la collectivité. Elle veillera à une bonne articulation entre les actions visant l'aisance aquatique, le dispositif « J'apprends à nager » et les pratiques d'acquisition de la nage dans le temps scolaire, afin de garantir la délivrance de l'attestation du savoir-nager sécuritaire (ASNS) à tous les enfants, en priorité aux élèves entrant en sixième. Les actions « natation scolaire » devront converger vers le test fédéral Sauv'Nage, dont la collectivité via l'ALSH se fait le relais. A ce titre, l'équipe d'animation pourra organiser des camps thématiques « savoir nager » pendant les vacances.

L'instruction interministérielle n° DS/DS3A/DGESCO/DSR/DGITM/2020/48 du 2 juillet 2020 relative à l'organisation du déploiement territorial du programme interministériel **Savoir rouler à vélo** (SRAV) doit permettre d'établir un diagnostic territorial et de coordonner les actions SRAV sur le territoire en intégrant les ressources disponibles.

Pour se faire, la communauté éducative pourra s'appuyer sur les actions déjà mises en place (petit tour à vélo, ...) sur les événements sportifs majeurs (Boucles de la Mayenne) et toutes les actions qui valoriseront le Savoir rouler à vélo.

Dans la même optique que le ministère, la municipalité souhaite délivrer un maximum d'attestations d'ici à fin 2027. Une mutualisation des moyens et une coordination efficace sera recherchée.

- Maintenir l'ouverture vers toutes les pratiques sportives avec le programme **30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ)**

La municipalité s'engage à ce que chaque enfant bénéficie sur les temps périscolaires et extrascolaires d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne, en complément de l'éducation physique et sportive (EPS) et des autres actions réalisées dans le cadre scolaire.

- Les savoirs sportifs complémentaires : **Trot'N'Roll**

De toute la panoplie de sports permettant de compléter l'offre communale, l'équipe d'animation a choisi de développer l'usage de la trottinette et du roller. Ces deux disciplines répondent en tous points aux exigences environnementales, aux besoins de sécurité routière, aux apprentissages des techniques.

2. Développer les offres de formation et favoriser l'accès aux droits des jeunes

2.1 Accompagner les parcours de formation et d'insertion

Assurer l'accompagnement des jeunes (élèves de troisième, lycéens, jeunes en reconversion) dans leurs démarches de devenir professionnel en les accueillant le temps d'un stage.

La collectivité s'engage à soutenir toute forme d'engagement au profit d'une formation pour les jeunes, notamment en indemnisant les jeunes qui se lancent dans une carrière en lien avec l'animation et le sport. (BAFA, BAFD, BPJEPS...).

S'appuyant sur le **dispositif Sesame** (Sésame vers l'Emploi dans le Sport et l'Animation pour les Métiers de l'Encadrement), en articulation avec l'ensemble des autres dispositifs de droit commun (alternance, contrats aidés, accompagnement des missions locales ou de Pôle emploi, Service civique), la collectivité encourage l'ensemble du tissu associatif à la suivre dans cette dynamique.

La collectivité accompagne les jeunes de 16 à 18 ans qui intègrent le dispositif **Argent de poche** piloté par Laval Agglomération. À ce jour l'accueil des jeunes se fait dans trois services de la commune : service animation, musée et service technique sur la période estivale. La volonté politique affichée est d'ouvrir plus de créneaux dans le temps sur d'autres vacances d'ici à 2027.

2.2 Contribuer au renforcement de l'information, de l'autonomie et de la mobilité des jeunes

Il appartiendra aux partenaires de poursuivre et renforcer, dans les territoires, le développement de la mobilité européenne et internationale des jeunes, en cohérence avec l'objectif fixé par le président de la République lors de son discours de la Sorbonne, en s'appuyant notamment sur l'ensemble des dispositifs existants (programmes européens, service civique international ainsi que le nouveau 10^{ème} domaine de mission de service civique « Citoyenneté Européenne », dispositifs d'échanges bilatéraux, etc.).

À cette fin, la mise en place de la nouvelle programmation 2021-2027 des programmes Erasmus+ et du Corps Européen de solidarité (CES) devra faire l'objet d'une attention particulière. En effet, le financement accordé au niveau européen pour le programme Erasmus+ Jeunesse et Sport a presque doublé par rapport à l'édition précédente 2014/2020, créant des opportunités inédites pour de nouveaux projets sur nos territoires pour lesquelles il importe de se mobiliser. Par ailleurs, le déploiement du CES, qui soutient les jeunes souhaitant participer à des activités de volontariat et solidarité, en Europe ou dans des pays tiers, a vocation à se renforcer. Les DRAJES et les SDJES ont un rôle essentiel pour informer, conseiller et accompagner les structures porteuses de projets dans la conception et mise en place de ces programmes de mobilité européenne et internationale des jeunes. Les services pourront également être sollicités par l'Agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport (AEFJS), en lien avec la sélection des projets pour transmettre des informations, notamment sur les porteurs de projets, et s'assurer de l'ancrage local des projets.

L'équipe d'animation s'est lancée dans un cycle de formation Erasmus en partenariat avec les autres structures départementales.

3. Encourager l'engagement de la jeunesse

La crise sanitaire et l'expression des nouvelles formes de solidarité ont permis d'identifier des thématiques pertinentes et d'actualité répondant à des envies d'engagement multiples et nouvelles portées par la société. Il s'agit d'inscrire notre action dans une logique de parcours du citoyen dès le plus jeune âge en articulation avec l'ensemble des dynamiques développées auprès des jeunes durant leur scolarité (délégués de classe, conseil de la vie lycéenne, etc.).

3.1 Amplifier la mise en œuvre du Service National Universel (SNU)

Annoncé par le président de la République en 2018, le **Service National Universel (SNU)** est un projet éducatif d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, visant à les impliquer pleinement dans la vie de la nation et à nourrir le creuset républicain. Il trouve sa place, d'une part, dans la complémentarité des parcours des jeunes et, d'autre part, dans la construction de l'autonomie et de la mobilité, pour favoriser

l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, particulièrement ceux issus des milieux les plus fragiles. Dans le cadre d'une généralisation, il sera un appui fort de développement territorial particulièrement dans les secteurs ruraux et ceux de la politique de la ville.

Dans ce sens la commune de Saint-Ouën-des-Toits participe pleinement à cette dynamique et intègre depuis janvier 2024 des jeunes au cœur de ses équipes et de ses ambitions. Ainsi une Mission d'Intérêt Générale (MIG) a été ouverte en direction du devoir de mémoire sur le projet « Qui sont-ils ? ». Cette MIG vise à retrouver toutes les informations concernant les soldats morts pour la France mentionnés au monument aux morts de la commune. Enfin une MIG a été ouverte afin de permettre aux jeunes de découvrir le monde de l'animation en ALSH ainsi qu'une autre mission en direction de la préservation de la faune et de la flore locale.

3.2 Le Conseil Municipal des Enfants. (CME) : L'Ouverture à la citoyenneté

Contexte

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (1989), ratifiée en 1990 par la France, met en avant quatre principes fondamentaux concernant les enfants : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit de vivre, survivre et se développer ainsi que le respect des opinions de l'enfant. **La Convention comporte 54 articles, énonçant que chaque enfant a notamment** le droit à la liberté d'information, d'expression et de participation.

Pour expérimenter ce droit, il est important que des espaces formels leurs soient donnés.

La loi « égalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017, en son article 55, inscrit la possibilité légale de créer les conseils des enfants en précisant la composition de ces instances ainsi que leur rôle. (cf. Connaître la loi « égalité et citoyenneté »)

A Saint-Ouën-des-Toits, commune de 1 800 habitants, le choix s'est porté sur la mise en place d'un Conseil Municipal d'Enfants (CME) et non un Conseil Municipal de Jeunes (CMJ). Après concertation auprès de l'équipe enseignante, ce sont les CM1 et CM2 des deux écoles qui sont élus au prorata de leur représentativité. Cette dernière est calculée tous les ans en fonction des effectifs de chaque école. Seize sièges sont à pourvoir sans élection d'un représentant.

L'âge observé sur l'ensemble du conseil des enfants s'échelonne **de 9 à 12 ans**. Les membres sont tous des élèves.

Les électeurs sont des élèves des classes de CE2, CM1 et CM2.

Trois enjeux majeurs sont mis en évidence :

- 1) La préparation à une élection. Les enfants émettent des idées, réalisent des professions de foi, supports de communication, ...
- 2) La participation à une élection
- 3) La tenue de ces engagements en participant aux différentes réunions et temps forts de la démocratie locale (journée citoyenne, commémorations)

Le conseil des enfants, instance municipale

Le Conseil Municipal des Enfants est une instance municipale où siègent seize enfants. Elle est créée par une délibération adoptée en conseil municipal.

Le conseil municipal des enfants a essentiellement un rôle éducatif et consultatif. Les décisions prises par les jeunes n'ont de valeur réglementaire que si elles sont ensuite délibérées par le conseil municipal.

En France, les premières expériences de ces instances datent des années 1960-1970, mais c'est surtout depuis 1990 et le début des années 2000 que les communes mettent en place ces instances de travail considérées comme le levier pour mieux connaître, comprendre et s'approprier les rouages de la cité et de la démocratie.

Le mandat des jeunes élus est d'un an renouvelable.

Le rôle éducatif des conseils municipaux des enfants

Cette instance a pour objectif d'initier les enfants élus à la vie politique réelle. Elle tente de les accompagner, à travers des projets réalisables, à mieux appréhender l'adéquation entre les diverses compétences de la commune et les moyens dont elle dispose.

Ainsi, la compréhension de la politique réelle débute par l'expérience vécue des élections, qui comme pour leurs homologues adultes, prend parfois, selon les communes, la forme des élections municipales régies par le Code électoral.

Les similitudes à vocation pédagogique comportent les mêmes étapes que sont la rédaction des professions de foi, la campagne électorale, le vote, le dépouillement, la proclamation des résultats et la mise en place du conseil et de ses commissions.

À ce stade de la préparation de la mise en place du CME, il importe de transmettre les enjeux des élections. Les écoles sont pleinement partie prenante sur le temps scolaire.

Les enseignants apportent une aide pour la rédaction de la profession de foi et pour la campagne électorale.

Dès cette étape, le succès de l'adhésion des enfants à ce projet repose sur la campagne de communication. La distribution de flyers explicatifs destinés aux parents et la présentation orale par les élus (ou les animateur) dans toutes les classes concernées optimisent les chances d'une campagne plus riche et plus impactante.

Cette phase demande une coordination rigoureuse. Il en va de la crédibilité du dispositif. Qu'il s'agisse des parents, des enseignants, des élus ou des animateurs, tous les interlocuteurs doivent être partie prenante toujours avec bienveillance.

La rédaction d'un règlement des élections et d'un règlement du dépouillement pouvant servir de support pédagogique mis à la disposition des enseignants volontaires et des parents intéressés est envisagée.

Les élections se déroulent en mairie. Le choix de cette dernière est d'autant plus éducatif que bon nombre de jeunes la méconnaissent. L'occasion de se déplacer dans l'enceinte du premier magistrat de la ville permet de mieux visualiser les notions d'éducation civique survolées en classe.

Avec 250 élèves de la maternelle au CM2, un seul bureau de vote est nécessaire. Si les élections durent toute la journée, les classes ne sont mobilisées qu'une demi-journée pour ne pas impacter le rythme des apprentissages en classe. Le passage dans l'isoloir, la présentation de la carte d'électeur, l'introduction de l'enveloppe dans l'urne après l'annonce de l'identité et la signature sur la liste d'émargement inscrivent dans les jeunes mémoires la solennité de la votation.

Le dépouillement se déroule en mairie. La qualité du partenariat avec l'Éducation Nationale facilitera son organisation dans les conditions satisfaisantes pour tous les acteurs. La contribution des électeurs en tant que scrutateurs donnera l'aperçu de l'ambiance d'un tel événement.

Une fois les résultats proclamés, l'intronisation a lieu dans les jours qui suivent en séance plénière. Cette dernière étape est un moment d'émotion qui selon la suite du projet fera du CME soit une vitrine sans consistance, soit une réelle instance de discussion de proposition et d'apprentissage des valeurs citoyennes.

Le rôle éducatif des conseils d'enfants se prolongera à l'occasion des réunions de travail, tout au long du mandat.

Les commissions

Il s'agit des groupes de travail qui sont constitués selon plusieurs critères : la redondance des sujets évoqués dans les professions de foi, l'objectif pédagogique qui est de ne pas calquer l'organisation du conseil sur celui de son pair adulte. Par expérience, le nombre de deux commissions fonctionne bien. Il permet l'échange

équitable de paroles. Leurs intitulés sont souvent représentatifs des valeurs de société auxquelles les jeunes sont sensibles : l'environnement, la solidarité, le sport, les loisirs.

Les deux commissions se réunissent une rencontre sur deux. Il y a une alternance entre réunion de commission et réunion de conseil.

Les sorties ou visites

Le mandat est ponctué de visites représentatives de la démocratie locale (préfecture, conseil départemental...). La découverte visuelle de tels lieux facilitera la compréhension de la présentation théorique et parfois abstraite des compétences de la commune. Ces visites locales pourront être complétées par des visites plus éloignées telles que le conseil régional, l'Assemblée Nationale et le Sénat. Des échanges interconseils peuvent être organisés. De telles rencontres sont riches en partage et en échange d'idées.

Le fonctionnement des conseils

Leur mode de fonctionnement repose sur des rencontres régulières tous les mois. Le conseil dispose de quelques financements réévalués tous les ans. Un ou deux élus adultes sont en charge du suivi.

4. Renforcer la place du sport sur le territoire communal

Le sport est un formidable vecteur de cohésion sociale et territoriale, mais aussi un outil de prévention en matière de santé et de lutte contre la sédentarité. Le développement de la pratique sportive pour tout public doit être un objectif ambitieux porté par l'ensemble de notre comité de pilotage. Ainsi les portes ouvertes des associations gagneront en efficacité si elles s'appuient sur les autres partenaires éducatifs que sont les parents, les écoles et le centre de loisirs.

4.1 Conforter la dimension sociétale et inclusive du sport dans le contexte de sa nouvelle gouvernance

L'état de santé, la qualité de vie, l'intégration sociale sont significativement liés à la pratique d'une activité sportive et physique régulière. L'action de la collectivité et de ses partenaires doit favoriser l'accès à cette pratique tout particulièrement pour les jeunes et les personnes les plus vulnérables et modestes.

4.2 Sécuriser les conditions des pratiques sportives

Quelle que soit son activité physique et sportive ou sa forme de pratique, en club, en milieu scolaire, à la maison, en autonomie, le pratiquant doit pouvoir trouver un cadre sécurisé.

5. Participer à l'accompagnement et au soutien de la vie associative et de ses acteurs

La crise liée à la pandémie de Covid-19 a mis en lumière le caractère indispensable du tissu associatif dans les territoires. Mais cette période a également pointé la vulnérabilité des associations et la nécessité de faire évoluer leurs projets.

L'appui aux associations apporté par la collectivité revêt plusieurs formes complémentaires eu égard aux besoins différents des associations. La municipalité accompagne les associations avec une augmentation de ses lignes budgétaires dédiées. Elle le fait de manière ponctuelle et/ou à l'occasion de situations exceptionnelles.

Contribuer au renforcement et à la structuration du tissu associatif, notamment par l'accompagnement des associations. En effet, chaque association représente un espace de liberté et d'action tout en étant un pilier de la cohésion sociale et de la vie démocratique de la commune. Aussi la mobilisation des associations avec la collectivité autour des principes relatifs aux valeurs de la République demeure un élément déterminant et actualisé du soutien au tissu associatif.

6. Renforcer la place de la culture dans le quotidien des jeunes habitants de Saint-Ouën-des-Toits.

Eloignée de Laval et de ses infrastructures culturelles, la commune de Saint-Ouën-des-Toits doit fournir un effort pour rester connectée au monde du spectacle, de la musique et de la danse.

6.1 Offrir des initiations musicales.

Dans le cadre de ses activités, l'ALSH proposera des initiations à la pratique musicale en permettant aux enfants de manipuler des instruments. Un relais pourra être recherché soit auprès du Conservatoire à Rayonnement Départemental auprès de pôle de Loiron pour tisser des liens avec les enseignants et inciter les enfants à la pratique d'un instrument, au théâtre, au chant, aux arts du cirque... L'équipe d'animation s'appuiera également sur la saison culturelle pour proposer des sorties ouvertes.

6.2 Offrir un à plusieurs temps forts dans l'année

Les enfants de l'ALSH seront invités à partager un spectacle tous les ans au pôle des 3 Chênes de Loiron. La vigilance par la concertation entre les acteurs sera de mise afin de ne pas faire de doublons entre l'ALSH et les écoles.

6.3 La bibliothèque : un partenaire incontournable

L'enfant lecteur se construit avec la famille, la bibliothèque, l'école et d'autres temps et lieux collectifs. Il fréquente la bibliothèque de différentes manières : individuellement (l'enfant vient seul ou avec sa famille), ou en le décidant librement lors d'un accueil collectif : il vient avec la crèche ou le Relais d'Assistantes Maternelles, l'école, le centre de loisirs, pendant les temps périscolaires. Les accueils collectifs sont des temps privilégiés pour permettre à tous les enfants de découvrir et d'explorer la bibliothèque. Un objectif constant de ces accueils est de donner envie à l'enfant de la fréquenter seul. Mais il ne faut pas oublier qu'il est, en général, obligé de venir avec le groupe et de participer aux activités proposées. Il faudra donc être attentif à ne pas saturer par trop de visites collectives obligatoires au risque de faire disparaître l'envie de venir individuellement.

Les usages des bibliothèques municipales sont multiples, à commencer par l'emprunt de livres, mais il s'agit également d'un lieu d'apprentissages variés, pour lire, pour écouter des lectures, pour préparer des exposés, pour accueillir des expositions, etc...

La bibliothèque municipale est installée au cœur de la commune où elle joue un rôle essentiel surtout lorsqu'il n'existe pas de bibliothèque au sein de l'école.

Les usages intéressants des bibliothèques requièrent un engagement important de la part des enseignants des bénévoles et des agents municipaux. La bibliothèque municipale constitue, pour les écoles, un partenaire de choix, allant bien au-delà de pratiques éprouvées telles que la visite-découverte de début d'année. Elle contribue souvent à l'enrichissement et au renouvellement des ouvrages présents dans les bibliothèques d'école ou les bibliothèques de classe. Nous devons nous attacher à identifier les principaux leviers au développement et à la pérennisation de ces relations entre écoles et bibliothèques publiques, comme, par exemple, les facilités offertes par les bibliothèques municipales pour les prêts aux enseignants (nombre d'ouvrages et durée des prêts) et pour le prêt direct dans les écoles.

Les enfants des deux écoles fréquentent la bibliothèque sur le temps scolaire et sur le temps de l'ALSH. Les enseignants poursuivent leurs objectifs qui leur sont propres avec leurs classes. Les animateurs en font de même, tout comme les bénévoles de la bibliothèque. Des temps forts ont été identifiés notamment sur le prix Bull'Gomme53.

Accueillir l'enfant à la bibliothèque, l'ouvrir au livre, à la musique, au cinéma, lui donner envie de revenir dans ce lieu riche en découvertes, est un objectif fondamental des bibliothécaires. Comment l'atteindre ? Les accueils collectifs, de mineurs en particulier (ACM), sont un moyen toujours plus efficace de toucher largement les enfants, tout en répondant aux attentes des enseignants.

Sur le temps de l'accueil périscolaire de Saint-Ouën-des-Toits, les enfants pourront ponctuellement (ou de manière plus régulière) aller à la bibliothèque sur les temps du mercredi. Pendant les vacances, une demi-journée par vacances est consacrée à la

bibliothèque. Des thèmes peuvent être retenus ou non en fonction des besoins de chacun. Des soirées jeux pourront être co-organisées.

« La bibliothèque publique, clé du savoir à l'échelon local, est un instrument essentiel de l'éducation permanente [...] et du développement culturel de l'individu et des groupes sociaux. Elle est une force vivante au service de l'éducation, de la culture et de l'information. Les services qu'elle assure sont également accessibles à tous, sans distinction [...] La bibliothèque publique doit répondre aux besoins de tous les groupes d'âge »

(extrait du Manifeste IFLA / Unesco sur la bibliothèque publique 1994)

7. Promouvoir l'exploration des techniques et des sciences par le biais d'ateliers de construction.

Il sera proposé sur les différents temps de l'ALSH, des ateliers thématiques en fonction des tranches d'âge. Parfois sous forme d'initiation, parfois sous forme d'apprentissages, les enfants pourront appliquer les notions scolaires de manière pragmatiques :

Atelier Jeux de construction en bois (type Kappla) : Au travers de ce jeu simple, les enfants débiteront par la réalisation de formes en deux dimensions puis en trois dimensions sur des thèmes variés (Maternelles). Ils poursuivront ensuite par la réalisation de structures plus complexes qu'ils réaliseront parfois individuellement, parfois en coopération.

Atelier Jeux de construction métallique (type Meccano) : Ce jeu dédié majoritairement aux enfants âgés de 6 à 8 ans sera utilisé afin de permettre à l'enfant de finaliser sa motricité fine, améliorer sa capacité de concentration, améliorer sa compréhension de la lecture et de la représentation d'un objet en trois dimensions.

Atelier Bois visant à fabriquer des objets divers et variés à l'aide d'outils simples.

Atelier modélisme. Dédié prioritairement aux ados, cet atelier pourra permettre aux jeunes de s'initier à des techniques de productions sur différents supports, à aborder les notions de pilotage (radio commandé).

Camp Caisse à savon. Le secteur ados pourra envisager si les besoins se font sentir de proposer aux jeunes un camp « Caisse à savon » en partenariat avec les autres secteurs ados environnants.

8. Le centre de loisirs : un lieu alternant repos, convivialité et continuité éducative.

Si la communauté éducative veut promouvoir la réussite scolaire de ses élèves, elle doit mettre en avant le bien être, qui est une des dispositions préalables pour pouvoir apprendre. Ainsi il est fondamental de tenir compte de l'enfant dans sa globalité. Les parents sont invités tant que possible à communiquer auprès des professionnels sur les petits bobos du quotidien. Ces échanges sont le fondement d'une compréhension pleine et entière de l'enfant.

Apprendre sans stress c'est possible Le centre de loisirs doit participer à la co-construction de ce qu'on appelle les compétences psycho-sociales, qui englobent la régulation de nos émotions. Reconnaître une émotion pour pouvoir en parler, c'est un premier pas pour l'enfant. Cette démarche va le rassurer. Nous devons pouvoir déclencher un climat de confiance et de bien-être qui se fera au profit des enfants et de leurs apprentissages.

9. Le bilinguisme au cœur des actions éducatives

L'école publique Henri CHANTREL étant récemment labellisée école bilingue, c'est tout naturellement que l'ALSH s'est également tourné vers les langues étrangères pour proposer de manière cohérente des actions variées : Focus sur « l'Accueil Langue »

« Accueil Langues » : un dispositif pour développer les activités en langues vivantes dans le périscolaire

9.1 Principes généraux

La collectivité participe désormais activement au développement des dispositifs proposés aux élèves et aux familles dans le cadre du temps périscolaire.

Sa politique volontariste de diffusion des langues et d'amélioration des apprentissages des élèves en langues vivantes étrangères se trouve renforcée par un dispositif appelé « accueil langues », qui consiste à mettre en œuvre des activités culturelles, artistiques et sportives en langues étrangères dans le cadre du temps périscolaire. Ces activités s'articulent autour des enseignements dispensés dans le cadre du temps scolaire, les complètent et les enrichissent.

Ces activités, proposées dans le cadre périscolaire, peuvent être développées par le biais d'un partenariat entre les écoles, la collectivité territoriale et les associations. Les modalités de l'offre périscolaire et extrascolaire retenue peuvent être ensuite décrites dans le cadre du présent PEdT et déclinées dans le Plan Mercredi.

La collectivité assure la bonne coordination du projet « accueil langues » et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et à la permanence de l'équipe constituée pour assurer ces activités sur un temps de loisir périscolaire dédié et régulier.

9.2 Contexte et objectifs

a. Éléments de contexte

Le Plan Langues Vivantes encourage une précocité de l'exposition aux langues vivantes étrangères ainsi qu'une ouverture à la diversité linguistique. Il enrichit l'offre linguistique de l'école et soutient les initiatives qui visent une articulation de l'exposition aux langues vivantes des élèves sur le temps scolaire et dans les activités périscolaires.

La maîtrise des langues vivantes étrangères est une compétence essentielle pour la réussite des élèves. C'est en ce sens que le Plan Langues Vivantes vise à renforcer les acquis des élèves dès le primaire en renforçant les enseignements de langues vivantes. Dans le secondaire, les classes « bilangues » au collège, les sections européennes et de langues orientales (SELO) ainsi que les enseignements de disciplines non linguistiques en langues vivantes (hors SELO) au collège et au lycée poursuivent leur développement. La conception de modalités innovantes d'enseignement des langues, la création d'outils d'évaluation et de positionnement ainsi que la dynamique de renforcement des enseignements internationaux attestent d'une politique volontariste en faveur des langues vivantes étrangères.

b. Le Plan Mercredi

Cette offre linguistique peut s'inscrire dans le cadre du Plan Mercredi, qui repose sur un partenariat renouvelé entre la collectivité territoriale de Saint-Ouën-des-Toits et les établissements scolaires pour répondre à des besoins éducatifs identifiés sur le territoire. Le Plan Mercredi est mis en place à la suite d'un constat : pour que tous les enfants puissent bénéficier le mercredi d'activités propices à leur épanouissement et à leur réussite. Il est indispensable de penser ce temps éducatif en articulation avec les enseignements. Le Plan Mercredi est le cadre de confiance pour encourager et consolider les projets portés par la collectivité, et améliorer encore la qualité des activités proposées aux enfants le mercredi. La mise en œuvre du Plan Mercredi relève des initiatives locales que l'État accompagne.

La commune de Saint Ouën qui a choisi de s'engager dans la dynamique du Plan Mercredi est accompagnée dans l'organisation d'activités périscolaires diversifiées de grande qualité. Le cadre juridique, sécurisé, relève du Code de l'action sociale et des

familles, notamment avec le contrôle de l'honorabilité des intervenants. Le Plan Mercredi procède d'un effort conjoint de l'État, des institutions (CAF) et du secteur associatif pour accompagner la collectivité.

Dans ce contexte, le comité de pilotage PEDT encourage une offre d'activités culturelles, artistiques et sportives en langues vivantes dans le cadre périscolaire, au sein de laquelle l'ensemble des langues vivantes étrangères enseignées dans le cadre du système éducatif a vocation à trouver sa place.

L'objectif est d'encourager tous les acteurs y compris les associations dotées de bénévoles à proposer ces activités en langues vivantes dans le cadre de leurs activités mais également à accueillir collectifs de mineurs pour lesquels la commune a compétence et responsabilité.

Cette offre sera en adéquation avec les quatre grands principes de la charte de qualité du Plan Mercredi. A ce titre une vigilance particulière sera de mise sur la complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant, l'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles), la mise en valeur de la richesse des territoires (notamment en lien avec le contexte sociolinguistique) et le développement d'activités éducatives de qualité.

c. Objectifs pédagogiques et linguistiques

L'objectif du dispositif « accueil langues » est d'encourager et accompagner les partenaires, en leur apportant un appui en termes de sélection des intervenants, de garantie de leur niveau de compétence et de ressources pédagogiques. Ce dispositif présente de nombreux avantages :

- Encourager les partenaires éducatifs locaux à proposer des activités culturelles, artistiques et sportives en langues étrangères dans le cadre de leurs activités dont ils ont compétence et responsabilité
- Inscrire ces modalités dans le cadre d'une convention relative à la mise en place du projet éducatif territorial
- Le label « Accueil Langues » est un label de qualité qui garantit la pertinence pédagogique du dispositif et son intérêt pour les élèves, ce qui permet de rendre le dispositif attractif pour les familles.

Une démarche de découverte de la langue et de sa culture sera proposée aux enfants dès l'âge de la classe de grande section (cycle 1) sous la forme d'ateliers ludiques et d'activités créatives pour être poursuivie et développée pour les enfants de l'âge du cycle 2, puis du cycle 3 jusqu'à la classe de CM2. Ce sont les compétences à l'oral qui sont alors privilégiées, à travers l'écoute et la mémorisation, la mise en voix, la conversation et les jeux. L'usage de documents authentiques dans les langues concernées, tel que la littérature de jeunesse, les contes, comptines et chansons pour enfants, permet d'éduquer l'oreille à de nouvelles sonorités et d'éveiller le regard à un environnement visuel différent. Une découverte de l'alphabet arabe, de l'alphabet

cyrillique pour le russe ou des caractères chinois est possible, à la condition d'être mise en œuvre de façon très progressive et ludique en prenant appui sur des ressources et supports adaptés.

Pour aller plus loin ...

Sur le territoire communal, une fois ces apprentissages amorcés, la collectivité a l'ambition d'aller plus loin sur le public Jeunes et permettre à ce dernier de se rendre à l'étranger à travers le programme ERASMUS+. L'objectif premier est de libérer les jeunes des verrous psychologiques inhérents à un voyage lointain. L'équipe d'animation favorisera ces déclenchements en proposant toute une série de mesures progressives amenant les jeunes à se projeter au niveau national ou international loin du cocon familial et poursuivre leur émancipation.

Le suivi et l'évaluation de l'accueil langues sont assurés par l'inspection académique en la personne de madame Karine DAHERON, Conseillère Pédagogique Départementale en Langues Vivantes.

9. La parentalité, nouvel axe fort de la communauté éducative.

La commune de Saint-Ouën-des-Toits est signataire de la **Convention Territoriale Globale** (CTG) depuis 2022. Elle est engagée auprès de ses partenaires institutionnels tels que la CAF 53 tout comme les quatorze autres communes issues de Laval Agglo jusqu'au 31 décembre 2025.

Dans ce cadre, la collectivité a choisi de se saisir des champs d'intervention ci-après : **Enfance, jeunesse et parentalité**. C'est pourquoi aujourd'hui elle se doit d'accompagner les parents volontaires dans leurs démarches à raison d'une action par an.

« Rappelons que la CTG est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Véritable démarche d'investissement social, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. »

**Extrait du Préambule de la Convention Territoriale Globale
Laval Agglo**

Si historiquement, la parentalité était traitée localement sous la forme de café parents, la pandémie a mis un coup de frein à cette action. Faisant suite à de multiples concertations du Copil PEdT, il est apparu nécessaire plus que jamais de remettre la parentalité au cœur des débats.

En effet, exercer sa parentalité, c'est notamment définir et poser un cadre structurant à son enfant dans les limites duquel il peut s'épanouir et grandir. C'est être en capacité d'écouter et de dialoguer en se positionnant comme adulte responsable et bienveillant. Si, d'une façon générale, tous les acteurs de l'enfance sont concernés, les parents gardent une place unique. L'évolution de la société, mais aussi de multiples mutations touchant les familles, les relations conjugales et les rôles parentaux, rendent parfois difficile l'exercice de la parentalité et l'éducation des enfants. La multiplication des informations, voire des injonctions, ne facilite pas la tâche des parents. Tous les parents ont besoin de savoir qu'ils ne sont pas seuls face aux interrogations qui peuvent apparaître dans les différentes étapes du développement de leur enfant.

Ainsi à l'initiative du comité de pilotage, une conférence sur le « **discours positif** » a vu le jour en 2023. Par retour d'expérience, il s'est avéré que le format de conférence ne répondait pas aux besoins. Pour 2024, une autre approche va être tentée ; la mise en situations par cas concrets à travers la méthode Faber et Mazlish. Avec le soutien de l'Union Départementale des Affaires Familiales (UDAF 53), les parents volontaires vont être accompagnés pendant sept séances de deux heures dès la rentrée septembre 2024. L'objectif étant de permettre aux parents d'échanger leurs expériences et de trouver des solutions très pragmatiques à leurs difficultés.

Une réflexion est portée pour 2025. Afin de poursuivre sur la parentalité en cohérence avec les besoins, il semblerait opportun de proposer une sensibilisation à l'utilisation des écrans. Cette sensibilisation pourrait se faire en un, deux ou trois temps : en direction des parents, des professionnels et enfin en direction des enfants, pour que toute la communauté éducative puisse parler le même langage.

Pour le financement de ces actions, la commune sait compter sur le soutien de la Caisse d'Allocation Familiale de la Mayenne (CAF 53) via sa branche famille et le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP). Ces partenariats sont essentiels pour le développement de synergies et la mutualisation des pratiques, ainsi que des connaissances.

Les actions liées à la parentalité sur la commune doivent permettre la mise en réseau d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien.

10. Le handicap

Ensemble, dans l'intérêt de l'enfant

L'accès des enfants en situation de handicap aux accueils collectifs repose sur un droit fondamental : le droit inconditionnel de tout enfant, quelle que soit la nature de son handicap, de jouer, vivre et grandir avec les autres enfants de son âge. Pour les familles confrontées au handicap de leur enfant, maintenir leur vie sociale et professionnelle est également un enjeu central. Comment ? En accédant, comme tous les autres parents, à des modes d'accueil adaptés aux besoins spécifiques de leur enfant, en complément de l'école ou de l'établissement spécialisé. C'est en favorisant, dès le plus jeune âge, la rencontre et le partage d'activités entre enfants handicapés et valides, dans tous les lieux de vie des enfants, que nous réussirons durablement à changer le regard et à préparer les futures générations à une meilleure acceptation et une meilleure prise en compte du handicap dans notre société. Mais vouloir accueillir ces enfants et adolescents dans une logique d'inclusion ne s'improvise pas. Cette question peut même être source d'anxiété pour les animateurs. C'est une démarche qui se construit en se préparant, se sensibilisant et se formant à la question. D'où l'intérêt pour les animateurs de pouvoir intégrer une formation spécifique le cas échéant en fonction des particularités et des besoins.

On entend par **enfant handicapé** un enfant ayant un retard mental, une déficience auditive (y compris la surdit ), un trouble de la parole ou du langage, une déficience visuelle (y compris la cécit ), un trouble  motionnel grave, une déficience orthopédique, un autisme, une l sion c r brale traumatique, une autre déficience de sant , un trouble d'apprentissage particulier (dys), une surdit  c cit  ou des déficiences multiples et qui, en raison de cette déficience, ont besoin d'une ** ducation sp cialis e et de services connexes**.

En France, un enfant porteur d'handicap est n cessairement reconnu comme tel via une expertise et un dossier de la Maison D partementale de l'Autonomie (MDA).

Les enfants en situation de handicap repr sentent 0,28% de la fr quentation des accueils de loisirs en France.

L'équipe d'animation serait dans une position où elle devrait adapter ses pratiques, son environnement, ses besoins en formation et sur un éventuel renfort qui devra nécessairement être réfléchi pour être efficient.

Le renfort d'encadrement n'est pas la seule adaptation nécessaire pour assurer l'accueil des enfants en situation de handicap. La volonté de l'organisme gestionnaire, l'inclusion de cette problématique dans son projet éducatif, la qualité de la préparation des accueils, le recueil des informations auprès des familles, la sensibilisation et la formation de ses équipes, l'aménagement des espaces, l'adaptation des activités, sont autant d'éléments qui composent la réussite d'un accueil.

Toutes les adaptations n'entraînent pas nécessairement des coûts additionnels : la formation peut être intégrée au plan de formation de l'organisme gestionnaire, les adaptations matérielles sont parfois succinctes, l'adaptation des activités et des modes de communication fait appel à l'ingéniosité des équipes et à l'appui des familles ou des professionnels assurant la prise en charge habituelle de l'enfant.

En revanche, **lorsqu'un renfort d'encadrement est nécessaire, celui-ci entraîne un coût additionnel pour la structure gestionnaire.** Les taux d'encadrement des accueils de loisirs sans hébergement ne permettent pas, en effet, pour les équipes, d'assurer une présence plus particulière auprès des enfants ayant des besoins spécifiques, en termes d'accompagnement dans les activités, d'aide à la vie quotidienne ou de surveillance renforcée. Avec un taux, pour les enfants de plus de 6 ans, d'un animateur pour 18 enfants (dans le cadre du plan mercredi) sur le temps périscolaire et d'un animateur pour 12 enfants sur le temps extrascolaire, il est évident que dès qu'un enfant nécessite un accompagnement plus resserré, le renfort d'encadrement est alors la seule solution pour assurer l'inclusion de l'enfant à la vie du groupe.

*Un surcoût estimé à **9€ par heure** et par enfant en situation de handicap*

Dans l'état actuel des consultations auprès des gestionnaires d'accueils de loisirs, lorsqu'un enfant en situation de handicap nécessite un renfort au sein de l'équipe d'encadrement, **les modalités de ce renfort peuvent prendre plusieurs formes**, selon les territoires, l'expérience de l'équipe d'encadrement et la nature de l'équipement :

- **L'embauche d'un animateur supplémentaire** au sein de l'équipe, sur les temps de présence des enfants concernés
- Le recours à un **complément de temps des accompagnants scolaires (AESH)** directement ou par l'intermédiaire d'un service prestataire.
- La composition d'une **équipe combinant un renfort de qualification** (poste d'éducateur spécialisé par exemple en responsabilité) et **une multiplication par 2 ou 3 des taux d'encadrement réglementaire**, principalement au sein des accueils de loisirs, « mixtes » ou « adaptés », accueillant à parité des enfants valides et handicapés.
- La **création d'un ou plusieurs postes d'animateurs référents** handicap au sein de l'équipement.

Quelle que soit la nature de ce renfort, il entraîne nécessairement, pour la municipalité, **des coûts additionnels**, qui varient en fonction de la nature de l'adaptation, de la fréquentation ou des enfants, de la dimension individuelle ou collective de l'accueil.

Les enseignements que l'on peut tirer de ces premiers éléments d'analyse économique sont les suivants :

- Le premier enseignement, c'est **l'efficacité économique du principe de mutualisation des coûts additionnels** (qualification, renfort...) dès lors que ces coûts sont répartis sur plusieurs enfants accueillis.
- Le second élément met en lumière la **nécessité d'une corrélation des moyens mis en œuvre avec la présence effective des enfants**. Le coût de dispositifs permanents (embauche d'un animateur supplémentaire à l'année) rapporté à la fréquentation des enfants, par définition aléatoire, présente des coûts très élevés.

Ainsi la **notion d'un coût additionnel moyen de 9€ de l'heure rapporté à la fréquentation totale des enfants bénéficiaires de l'Allocation Education Elève Handicapé (AEEH) et un encadrement renforcé par une AESH locale semble se présenter comme une référence pertinente, en rapport avec la réalité de la pratique des accueils de loisirs.**

11. Le restaurant scolaire : au cœur des préoccupations

11.1 Principes généraux

L'alimentation d'un enfant d'âge scolaire est essentielle pour sa croissance, son développement psychomoteur et ses capacités d'apprentissage. Elle doit être équilibrée, variée et répartie au cours de la journée : par exemple 20 % du total énergétique le matin, 40 % au déjeuner de midi, 10 % à quatre heures et 30 % le soir.

Le temps du repas est l'occasion pour les élèves de se détendre et de communiquer. Il doit aussi être **un moment privilégié de découverte et de plaisir.**

11.2 Organisation

Pour les écoles primaires, la responsabilité de la restauration relève de la commune. Les modes d'organisation choisis se fondent sur un double service ; en premier lieu les maternelles puis les élémentaires. Le service est assuré par le personnel communal. Les repas sont préparés sur place en valorisant tant que possible les principes de la loi EGALIM (Produits locaux et filière courte labélisés et / ou bios)

11.3 Des menus adaptés aux besoins nutritionnels des enfants

Les menus sont établis selon un plan alimentaire en respectant au mieux les fréquences recommandées par le GERMEN (crudités / cuites/ féculents/ légumes / produits laitiers et apports en protéines par exemple.)

La fréquence de présentation des plats est respectée afin de **préserver l'équilibre alimentaire** selon les principes suivants :

- Proposer un plat à chaque déjeuner dont nécessairement un plat principal comprenant une garniture, et un produit laitier
- Respecter les exigences minimales de variété des plats servis
- Mettre à disposition des portions de taille adaptée
- Définir les règles adaptées pour le service de l'eau, du pain, du sel et des sauces

11.4 Composition des repas

L'alimentation d'un enfant doit lui apporter des aliments de bonne qualité pour répondre à ses besoins de croissance. **Elle doit être équilibrée, variée et fractionnée en ration.**

Des menus aménagés permettent de **répondre aux besoins des élèves dont l'état de santé nécessite un régime alimentaire particulier.** C'est le cas des élèves présentant une allergie ou une maladie chronique.

Les repas servis en restauration scolaire comptent, **depuis le 1er janvier 2022, 5 % de produits alimentaires durables de qualité dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.**

11.5 La sécurité des aliments

L'obligation de sécurité pour les aliments proposés à la consommation humaine, sous quelle que forme que ce soit, est un des fondements du droit alimentaire. Pour assurer cette obligation, la politique de sécurité alimentaire de l'Union Européenne vise notamment à protéger la santé et les intérêts des consommateurs. Pour atteindre cet objectif, l'Europe veille à établir et à faire respecter des normes de contrôle en matière :

- D'hygiène des denrées et produits alimentaires
- De prévention des risques de contamination par des substances externes
- D'affichage des 14 principaux allergènes dans le cadre du règlement INCO (affichage quotidien au tableau au restaurant scolaire) Le personnel de service est informé de la présence d'un enfant allergique et un plat de substitution lui est servi.
- Un niveau élevé de sûreté des denrées et produits alimentaires commercialisés au sein de l'Union Européenne est ainsi garanti à toutes les étapes de la chaîne de production et de distribution. Cette démarche concerne tant les aliments produits au sein de l'Europe que ceux importés de pays tiers.

11.6 Allergies alimentaires

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place pour les élèves ayant une allergie alimentaire. Les familles ont la charge de porter à la connaissance des équipes municipales l'existence d'un PAI via la déclaration sur le portail famille. De même la famille doit fournir un trousseau comportant les médicaments ainsi que la prescription médicale et la posologie tous les ans.

La collectivité qui a la charge de la restauration scolaire des deux établissements scolaires sur son territoire prend en compte le confort des élèves, lors de la prise du repas, dans un environnement agréable. Elle propose :

- Un aménagement des locaux. (Un agrandissement des locaux est acté)
- Du mobilier adapté
- Une attention portée aux nuisances sonores. Le restaurant scolaire bénéficie de capteurs de bruit muraux et de sonomètres. Le personnel est doté d'appareils de protection auditifs non pas pour se couper intégralement du bruit mais pour permettre l'exercice de leurs fonctions dans des conditions acceptables. Ici les protections auditives ont pour rôle d'atténuer les graves et les aigus.
- Un temps de 45 minutes à chaque élève est prévu pour qu'il se restaure convenablement.

Un petit déjeuner (fourni par les parents) pourra être donné le matin par les animateurs à l'ALSH. La consommation d'aliments par les élèves pendant les récréations n'est pas nécessaire et relève du choix des parents. Il est de leur responsabilité de veiller à préserver l'équilibre alimentaire en privilégiant la consommation d'un fruit ou d'une barre céréalière de préférence.

La commune veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité, et met à disposition dans les établissements scolaires des installations sanitaires suffisantes et correctement équipées permettant le lavage, le séchage des mains et l'accès à l'eau potable.

Dans un souci de continuité, le restaurant scolaire communal est doté d'un composteur permettant de sensibiliser tous les jours les enfants à la notion d'impact environnemental. Celui-ci est partagé avec la MARPA qui jouxte le restaurant scolaire.

Au sens de la CAF, le temps de restauration fait partie intégrante des apprentissages de la journée. Dans ce sens, elle finance le temps du repas. L'enfant est alors éduqué au goût et au savoir-faire lié au repas dans la continuité de ce qui est fait à la maison. (utilisation de la cuillère, fourchette...) Dans cette démarche il est important qu'il soit accompagné par l'adulte tout au long du repas.

L'ensemble du menu est porté à la connaissance des familles et des enseignants via le portail famille et les différents affichages tous les mois.

Notons que l'agrandissement des locaux du restaurant scolaire va directement impacter l'espace de cour accordé aux enfants. Dans ce sens, les enfants seront au

même nombre sur une surface réduite d'un tiers. L'ensemble de l'équipe d'animation et de restauration devra travailler de pair pour que cette concentration d'élèves dans un espace restreint ne soulève pas des problématiques relationnelles récurrentes. Le temps médian valorise le libre de choix de l'enfant

En cas de manquement aux règles de vie communes, le responsable de service prendra contact auprès des parents.

12. La mise en œuvre du PEDT

Tous les partenaires soutiennent les parents dans leurs démarches éducatives auprès de leurs enfants, en premier lieu l'école qui tient une place primordiale dans l'enseignement des apprentissages fondamentaux. L'accueil périscolaire, lui, se positionne en intermédiaire entre les partenaires

Chaque membre du PEDT nomme différemment le public 3-12 ans. Mais que nous l'appelions « enfant », « élève », « joueur », « adhérent » ou « jeune », il s'agit bien d'une seule et même personne. Afin de tenir compte de l'enfant dans sa globalité il convient de s'interroger sur les articulations entre les différents intervenants ainsi que les projets partagés.

12.1 Les temps d'articulation entre les partenaires : lieu d'échange et d'écoute au profit de la continuité

a. Les temps du matin pour un bon départ vers les apprentissages

Premier lien de la journée le lien parents/ALSH permet d'échanger sur l'aptitude de l'enfant à l'instant T à pouvoir débiter sa journée. Ce temps n'est pas toujours nécessaire mais il existe et doit permettre aux parents d'avoir la certitude que les consignes (recommandation, information) soient transmises. A ce sujet, un cahier de liaison peut être utilisé. Des ajustements peuvent être proposés telles que la prise d'un petit déjeuner fourni par la famille. Le maître mot de l'équipe d'animation est d'amener l'enfant dans les meilleures dispositions possibles pour les apprentissages du matin.

Le lien ALSH / école permet d'assurer le passage des informations liés à l'enfant en toute continuité. Chez les maternelles, les ATSEM ont une place importante.

A noter que les liens parents / écoles sont également privilégiés et sont à la discrétion des enseignants qui ne manqueront pas de fournir les éléments importants aux autres membres de la communauté via le cahier de liaison.

b. Le temps du midi : pour repartir en forme

Le temps du midi est primordial pour que l'enfant reparte de la meilleure façon qui soit sur ses apprentissages de l'après-midi. Le restaurant scolaire veille à fournir un repas équilibré, de qualité dans des conditions agréables. L'équipe d'animation propose des activités (sport, activité manuelle, yoga ou activité libre) qui changent toutes les deux semaines. L'objectif est de fournir ce dont l'enfant a besoin. Tous veillent au bon équilibre de cette période charnière. Ce temps vécu à la maison pourrait y ressembler.

c. Le temps du soir

A l'issue du temps scolaire, l'accueil périscolaire prend le relais des enseignants pour préparer l'enfant à participer aux activités extrascolaire (associatives ou non). A ce titre, les enfants pourront être habillés en tenue de sport si besoin (kimono par exemple)

d. Le temps du mercredi : trait d'union dans la semaine

Dans le même esprit, le temps du mercredi est considéré comme un temps « trait d'union » de milieu de semaine. Cette journée est l'occasion là encore pour l'équipe d'animation et les parents de mettre en place un ensemble d'activités qui permettront à l'enfant de repartir sur les apprentissages de fin de semaine de la meilleure façon qui soit. Les activités proposées par l'ALSH tiennent compte de cette dynamique. En effet, la matinée de mercredi est découpée en deux : un temps dédié au sport, un temps dédié à la culture. Les apprentissages du mercredi matin se déroulent sur un cycle complet (entre deux vacances) dont l'objectif est de faire progresser l'enfant dans sa pratique. Sur ce sujet, les animateurs pourront s'inspirer du socle commun de compétences pour plus de cohérence. **En tout état de cause, la pédagogie utilisée par les animateurs se situe entre les pratiques scolaires et les pratiques fédérales.** L'après-midi laisse place à des activités ponctuelles de découverte dont le thème change chaque semaine (journée mondiale des arbres, journée mondiale de l'eau ou du handicap...)

Là encore les parents peuvent tirer profit des idées proposées

e. Le temps des vacances

Enfin, la période des vacances est l'occasion pour l'équipe d'animation de permettre à l'enfant de récupérer, de continuer à vivre ensemble et de découvrir dans un autre cadre que celui de l'école, mais en toute cohérence et surtout sans redite ni doublon, que ce soit avec l'école ou sur les visites en famille. Il y a sur ce temps, une alternance entre temps de repos, activité physique, activité manuelle, temps libre placé à la discrétion des animateurs.

Le Projet Educatif de Territoire est un axe fort de l'ensemble de la communauté éducative locale. Il est repris et décliné par l'équipe d'animation à l'occasion de la rédaction du projet pédagogique annuel, du Plan Mercredi et des différents projets

d'animation menés pendant les vacances. Il conditionne l'organisation de l'équipe d'animation sur les trois années à venir.

Remarques : tant sur les temps du midi, des mercredis ou des vacances, les parents ont accès aux programmes des activités sur le portail famille.

12.2 Les projets partagés

Chaque partenaire (parents, écoles, ALSH et associations) est invité à tisser des liens au profit des enfants et à organiser des temps forts partagés

a. Trente minutes de sport par jour : un dispositif partagé entre les deux écoles et accueil de loisirs

Rappelons que pratiquer une activité physique quotidienne contribue au bien-être et à la santé, conditions fondamentales pour bien apprendre. Celle-ci est complémentaire des trois heures d'éducation physique et sportive (EPS), discipline d'enseignement obligatoire. Inscrite dans la stratégie nationale sport-santé, cette mesure réaffirme le rôle de l'École dans la promotion de la santé par l'activité physique.

Lancé à la rentrée 2020 dans le cadre des mesures d'héritage de Paris 2024, **le programme "30 minutes d'activité physique quotidienne" est généralisé depuis septembre 2022 dans les 36 250 écoles primaires du pays.**

L'accompagnement de ce dispositif transformateur constitue l'une des priorités des feuilles de route du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et du ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

Ce dispositif est également social, puisqu'il permet aux enfants de **pratiquer une activité dans un lieu à la fois gratuit et obligatoire.** A Saint-Ouën-des-Toits, ce temps d'activité se fait principalement le midi.

b. Mobilisation entre l'ALSH et les écoles au profit d'une association

A titre d'exemple, citons l'action ELA. Durant deux semaines, les enfants de l'école Sainte Thérèse sont mobilisés pour la cause de l'association ELA qui lutte contre les maladies de la leucodystrophie. Les enfants sont sensibilisés dans le cadre de l'école aux maladies et pratiquent le foot sur le temps du midi.

Depuis des années, l'ALSH est partenaire du Téléthon. A ce titre, les enfants fabriquent soit sur le temps du midi soit sur le temps du mercredi des objets de décorations pour Noël qu'ils revendent lors du marché de Noël. Cette mobilisation permet de fédérer les jeunes autour d'une problématique commune.

L'environnement est au cœur des préoccupations des générations à venir, ainsi un partenariat a été mis en place avec un Groupement Départemental de Lutte contre les

frelons asiatiques. Les enfants participent toute l'année au piégeage. Cette action auprès des enfants est appelée à se réguler puisque la commune a ouvert une Mission d'Intérêt Générale (MIG) dans le cadre du SNU exclusivement dédiée à la valorisation de la faune et de la flore locale. Des temps forts pourront être organisés.

D'autres actions pourront être mise en place sur les trois prochaines années.

12.3 Les portes ouvertes des associations

Les Jeux Olympiques ont largement contribué à mettre en lumière l'action des clubs et la pratique sportive au point de vue local. Pour les trois prochaines années, il est envisagé un maintien de la démarche participative sur les portes ouvertes.

Dans le cadre de leurs portes ouvertes, les associations accueillent les enfants du centre de loisirs principalement en juin sur le temps du mercredi. L'occasion de faire découvrir un sport, un état d'esprit et susciter des vocations dès le plus jeune âge. Tous les clubs sportifs sont appelés à participer. Ces derniers peuvent bénéficier du soutien des comités départementaux si besoin.

D'une année sur l'autre, un bilan quantitatif et qualitatif sera réalisé par association pour identifier les besoins en fonction de la politique sportive des clubs et de leur capacité d'accueil. Notons que le club de judo devrait se doter d'un dojo agrandi les années à venir.

12.4 L'accueil des Assistantes maternelles (et des parents) à l'ALSH

Deux fois par an (en décembre et en juin), les assistantes maternelles sont invitées à venir à l'ALSH avec leurs grands pour faire une découverte des locaux et des animateurs. L'objectif de la démarche est d'assurer une transition en douceur pour les élèves qui vont faire leur toute première rentrée scolaire. Cette démarche est également pratiquée pour les parents fin août à l'occasion de la rentrée des maternelles de l'école publique et plus globalement toute l'année sur demande de la famille.

12.5 Les démarches partenariales en direction des adolescents : entre continuité et responsabilisation

Une attention particulière sera portée aux adolescents afin de s'assurer qu'ils maintiennent un lien avec les associations locales malgré le fait qu'ils suivent leur scolarité à l'extérieur de la commune.

Les ados pourront mettre en place des partenariats avec les associations locales et les acteurs économiques principalement pour financer leurs loisirs. (Randonnée gourmande, vente de crêpes au marché de Noël, ...)

13. L'évaluation

13.1 Rappel : Les enjeux d'une évaluation cohérente

Une évaluation cohérente permet d'engager tous les acteurs du comité local de pilotage dans une démarche d'élaboration collective et de suivi du projet. Elle permet également de prendre en compte les avis et contributions de tous les acteurs, dont les élèves et les parents. De même, elle favorise un dialogue efficace entre les professionnels du périscolaire, des écoles et des familles. Enfin elle permet aux concepteurs du PEDT de se centrer sur la recherche de cohérence et de continuité des différents temps de l'enfant et débouche sur l'élaboration d'un nouveau PEDT s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience du précédent.

L'évaluation pourra porter sur tout ou partie des axes suivants, selon le choix du Comité de Pilotage de la mise en place du PEdT, en cohérence avec les moyens affectés à la mission et les compétences des partenaires retenus dans le Comité Technique d'Evaluation; tous ces axes sont autant d'objectifs qui seront interrogés par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs dans la mesure du possible.

Qu'il s'agisse des vacances, des mercredis, des temps périscolaires, chaque période fait l'objet de rapports d'activités écrits portés à la connaissance des élus et des institutions partenaires.

13.2 Evaluation du PEDT sur les années 2021/2024

Analyses des pratiques et recommandations. Les articulations entre l'ALSH et les écoles sur l'ensemble des temps sont de bonne qualité. Les échanges sont nombreux et constructifs. Les enseignants ressentent un apaisement des élèves sur le temps du midi. Bien que cela n'efface pas tous les conflits et les situations difficiles, les enfants semblent plus disposés pour leurs apprentissages de l'après-midi. Il semblerait que les activités et l'ensemble de l'organisation de l'ALSH (mercredi et vacances) n'impactent pas les apprentissages des enfants.

Les recommandations qui sont faites portent sur le nécessaire réglage des conflits éventuels avant le retour en classe même si cela empiète légèrement sur le temps d'école. Les équipes pédagogiques insistent pour que tous les litiges de cour du midi soient évacués, ceci au profit du groupe classe.

De nouvelles articulations ont vu le jour (notamment en 2024) avec l'apparition des APC les mercredi matin à l'école Henri CHANTREL) ainsi que les stages de réussite dans ce même établissement public pendant les vacances scolaires. Elles impliquent que les enseignants ont dû s'adapter au rythme de l'ALSH. Tout s'est bien déroulé. Une réflexion sera portée par les enseignants les années à venir pour envisager ou non une reconduction du dispositif.

L'ensemble de l'équipe d'animation est très vigilante au bien-être et au rythme de l'enfant sur l'ensemble des périodes charnières (midi, mercredi, vacances) Les activités sont organisées en fonction du besoin des enfants.

Les articulations entre l'ALSH et les associations locales se situent le lundi (gym), mardi (judo), le vendredi soir (danse) ainsi que les mercredis après-midi (foot). Ces temps d'échanges fonctionnent bien. Ils permettent aux enfants de profiter du tissu associatif. Attention, les animateurs préparent les enfants mais en aucun cas ne les emmènent sur leur lieu de pratique.

13.3 Projections sur l'évaluation 2024/2027

L'étude statistique met en évidence une fragilité locale du nombre de jeunes. En effet, il va y avoir une stagnation des effectifs jusqu'à l'arrivée prochaine des nouvelles habitations. Les trois prochaines années seront l'occasion d'asseoir les actions engagées qui fonctionnent, « Entretenir les temps d'articulations entre les partenaires et s'ouvrir à la culture via les différents programmes officiels. »

Le Projet Educatif Territorial 2024/2027 devra **assurer la continuité éducative entre les familles, les écoles, l'ALSH et les associations**. Nous devons valoriser les projets des écoles et les activités hors temps scolaire. Dans cette même dynamique les acteurs éducatifs devront assurer la continuité sur les temps scolaires, non scolaires pour le public adolescent.

La communauté éducative aura à cœur de rechercher la cohérence des interventions entre les partenaires. Les valeurs communes pourront être affichées mettant ainsi en valeur la cohérence de leurs actions concrètes.

Au travers du PEdT local, chacun cherchera à faire valoir la dynamique collective et participative. Cela passe nécessairement par une adaptabilité de l'organisation dans une perspective d'amélioration continue.

La validation des parcours des enfants se fera, dans la mesure du possible, collectivement.

Qu'elles soient nouvelles ou existantes, les activités développées par les partenaires devront être de qualité. Chacun s'attachera à respecter la conformité à la réglementation et aux intentions délibérées par la collectivité.

Ces trois années à venir doivent être une perpétuelle adaptation aux besoins de tous les enfants, de tous les jeunes et de toutes les familles du territoire.

*La mairie de Saint-Ouën-des-Toits
remercie ses partenaires
institutionnels*

